

Prise en charge des frais Saison 2026-2027

1. Les indemnités

Les montants sont actualisés et votés par le CA de la Ligue Nouvelle-Aquitaine.

- Arbitre :

Grades	Indemnités
Arbitre Stagiaire	0€ / jour
Arbitre Ligue accrédité	30€ / jour
Arbitre Ligue certifié	35€ / jour
Arbitre fédéral	40€ / jour

- Juge-arbitre :

Grades	Indemnités
Juge Arbitre Stagiaire	0€ / jour
Juge Arbitre Ligue accrédité	50€ / jour
Juge Arbitre Ligue certifié	60€ / jour
Juge Arbitre fédéral	70€ / jour

2. Les frais annexes

Les frais annexes seront remboursés sous présentation d'une fiche de frais et des **factures correspondantes**.

La commission compétente (c'est-à-dire, la commission chargée de l'action) validera les demandes de remboursement.

Les montants indiqués ci-dessous sont les montants maximums remboursés. La commission compétente pourra autoriser un dépassement sous justificatif (de manière exceptionnelle).

- Déplacements :

Le barème appliqué est de 0.35€/km

Pour les déplacements en train, prise en charge sur la base d'un A/R en seconde classe.

L'itinéraire utilisé sera celui proposé par google maps entre l'adresse du domicile et le lieu d'exercice.

En plus du barème kilométrique, la ligue remboursera les frais de péage. Le justificatif de paiement sera nécessaire pour le remboursement.

Il sera préconisé de covoiturer pour se déplacer sur les actions afin de limiter les frais.

- **Restauration :**

Buvette pour une compétition se terminant à 20h : 10€/jour avec justificatif, sauf si prise en charge par l'organisateur.

Buvette pour une compétition se terminant après 20h : 15€/jour avec justificatif, sauf si prise en charge par l'organisateur.

Repas à l'extérieur :

20€/ repas le midi si l'action nécessite un repas du midi.

25€/repas le soir, si hébergement, avec justificatif.

- **Hébergement :**

Le barème est de 60€ par chambre. Le petit déjeuner n'entre pas dans ce budget, il ne devra pas dépasser 15€.

Plusieurs hôtels proposent des tarifs sportifs, il ne faut pas hésiter à le demander.

L'officiel pourra arriver la veille d'une action si la distance le justifie et sous condition :

- Distance supérieure à 200kms via google maps

Ou

- Raisons professionnelles ou personnelles (validation par la commission compétente au préalable)

Ou

- Distance de plus de 2h, via google maps, et nécessité d'arriver à la salle avant 9h

Ou

- Raison particulière validée par la commission compétente

- **Autres :**

Sous réserve de validation de la commission compétente.

- **Demandes de remboursement :** la demande devra être faite au maximum 1 mois après la date de l'action à destination du responsable de l'action avec copie secrétariat de la ligue (contact@lnaqbad.fr).